



AUDACE • EXIGENCE • RESPECT



Réunion d'informations : Nouvelles modalités de gestion des contrats recherche

Jeudi 7 Janvier 2021





- **Contractualisations CNRS – Etablissements ESR pour les UMR**

Objectifs :

- Homogénéisation des pratiques des tutelles (gestion de contrats, valorisation)
- Notion de Mandat unique (introduite lors du dernier contrat) → 1 signataire au nom de tous
- Transparence entre tutelles → Comité inter-tutelles des contrats, informations régulières
- Vision complète des unités pour mieux les accompagner

- **Contractualisation 2015-2019 → finie**
- **Contractualisation 2020-2024**

Calendrier du processus de négociation avec le CNRS et U Lille :

- Printemps 2020 : Début des discussions
- Été 2020 : Fin des discussions avec répartitions des unités entre tutelles
- 10 Novembre 2020 : Signature d'adhésion de Centrale Lille :

=> résultat qui s'inscrit dans le cadre d'une trajectoire de l'établissement



- Centrale Lille est tutelle principale de 7 unités, dont 6 conjointes avec le CNRS
- **Mandataire unique de Gestion et de Valorisation pour :**
 - LaMcube (Laboratoire de Mécanique, Multi-physique Multi-échelle)
 - LMFL (Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille, Kampé de Fériet)
- **Avec dérogation systématique pour :**
 - IEMN (Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie)
 - UCCS (Unité de Catalyse et de Chimie du Solide)
 - UMET (Unité Matériaux et Transformations)
 - *L2EP (Laboratoire d'Electrotechnique et d'Electronique de Puissance)*
- **Avec Gestion et Mandat unique de valorisation pour U Lille pour :**
 - CRISAL (Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille)
- Centrale Lille est également tutelle principale de 5 fédérations de recherche avec le CNRS et de 1 fédération sans le CNRS



Institut	Code Unité	Libellé	Sigle	Nom du DU	Tutelles principales
INC	FR2044	Fédération de recherche sur l'hydrogène	H2	JOUBERT Olivier	Centrale Lille Institut / Chimie Paristech / CNRS / ENSC Montpellier / ENSC Rennes / ENSMM / IMT Mines St Etienne / INSA Rennes / IPB / ISAE-ENSMA / Toulouse INP / UDS / UFC / UL / UM / Univ Artois / Univ Bordeaux / Univ Corse / Univ Grenoble Alpes / Univ La Réunion / Univ Lille / Univ Limoges / Univ Nantes / Univ Orléans / Univ Paris-Saclay / Univ Poitiers / Univ Rennes 1 / Univ Savoie MB / UPEC / UPJV / UPS / UTBM
INC	FR2638	Institut Michel Eugène Chevreul		BUNTINX Guy	Univ Lille, Univ Artois, INRAE, CNRS, Centrale Lille Institut
INC	FR3050	Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs	IR RMN THC	SIMORRE Jean-Pierre	CNRS, INSERM, Univ Artois, Sorbonne Univ, ENS Lyon, Univ Grenoble Alpes, Univ Orléans, Centrale Lille Institut, Univ Bordeaux, Bordeaux INP, Univ Claude Bernard, Univ Lille, CEA, ENS PARIS
INS2I	FR3733	Transports Terrestres Mobilité	TTM	MARKIEWICZ Eric	UPHF, CNRS, Centrale Lille Institut, ENSAM, Yncrea (devenu Junia), IMT Lille Douai - Institut Mines-Telecom, ONERA, Univ Lille
INSIS	FR3029	Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER	FR FCM	MARANDET Yannick	AMU / CEA / Centrale Lille Institut / CNRS / EC Lyon / EC Marseille / Ecole Polytechnique / ENS Rennes / INRIA / INSA Lyon / INSA Rennes / INSA Rouen / INSA Toulouse / IPB / IRSN / Sorbonne Univ / Toulouse INP / UBO / UBS / UCBL / UDS / UJM / UL / Univ Angers / Univ Bordeaux / Univ Côte d'Azur / Univ de Paris / Univ Grenoble Alpes / Univ Le Havre Normandie / Univ Lille / Univ Orléans / Univ Paris-Saclay / Univ Rennes 1 / Univ Rennes 2 / Univ Rouen Normandie / Univ Sorbonne Paris Nord/ Univ Toulon / Univ Toulouse Capit / UPS / UT2J

+ la Fédération de Mécanique
(sans le CNRS)



Signature par Centrale Lille de la **lettre d'adhésion** aux dispositions de la Convention quinquennale CNRS – Université de Lille

1. Politique scientifique partagée :

- Renforcer le rayonnement international du site lillois
- Accroître son attractivité sur le plan de la recherche
- Classement, d'ici 10 ans, dans les 50 meilleures universités européennes sur l'enjeu de la transition globale
- Approche intégrée de toutes les dimensions de cette question complexe :
 - la santé de précision;
 - l'innovation au service d'une planète en mutation;
 - la transition numérique au service de l'humain;
 - les cultures, sociétés et pratiques en mutation.

* Bleu : éléments nouveaux ou modifiés par rapport à la convention précédente



2. Mise en œuvre de la politique scientifique partagée

- Attributions conjointes de ressources humaines et financières aux unités partagées
- Soutien à l'activité de recherche et à la mobilité des personnels (Délégation, CRCT)
- Synergies en matière de formation par et à la recherche
- Charte de signature des publications (ENT -> j'ai besoin de -> ... communiquer....→ chartes)
 - Univ. Lille, CNRS, (le cas échéant autres tutelles principales de l'unité), intitulé de l'unité, F-59000, Lille, France
- Politique pour un développement accéléré de la Science Ouverte (HAL, LilloA, etc.)
- Politique internationale concertée, coopérations structurées (IRL, IRP, IRN, LAI, etc.)
- Engagement pour définir en commun une politique de communication du site (visibilité)



3. Propriété Intellectuelle

- Tous les résultats issus des recherches menées au sein des unités appartiennent en copropriété aux Parties
 - Part fixe (30%) répartie à parts égales entre les tutelles principales,
 - Le restant (70%) réparti à parts égales entre les établissements employeurs des inventeurs
- Une des Parties copropriétaires est désignée comme **mandataire unique** des résultats
- Règles de prises en charge de frais et de répartition des revenus



4. Activité contractuelle

- Mandats de négociation, gestion, signature et valorisation unique pour les contrats de chaque unité
- Information aux autres tutelles des contrats signés et bilan lors du Comité des contrats
- Engagement à défendre la PI (copropriété, droit d'utiliser à fins de recherche, droits à retours financiers, etc.)
- Si projets structurants (labcom, AAP PIA,...) : toutes les tutelles principales sont informées et associées
- Contribution aux frais liés aux contrats au taux de 18% (sauf dispositions contraires prévues par certains financeurs publics)
 - 8% pour la partie gestionnaire
 - 10% pour l'hébergeur
- Clauses spécifiques pour certaines subventions européennes (tierces parties, ERC, etc.)



1. Pour le LaMcube et le LMFL :
 - Montage / Gestion / Valorisation des contrats par Centrale Lille pour tous les chercheurs du LaMcube et du LMFL
(donc de chercheurs supplémentaires employés par U Lille et CNRS)
2. Pour CRISTAL, de manière symétrique :
 - Montage / Gestion / Valorisation des contrats par U Lille pour tous les chercheurs de CRISTAL
(donc les chercheurs de Centrale Lille iront à U Lille)
3. Pour les 4 autres unités : pas de changement



4. Impact en volume contractuel :

1. Pas de conséquence identifiée sur le volume financier total géré (équilibre)
2. Modification de la répartition entre contrats publics et contrats privés
typiquement pour 2019 : +6 contrats privés LaMcube

5. Impacts sur l'activité du pôle RH :

1. Recrutements sur contrats pour chercheurs externes

6. Impacts sur les activités des personnels de proximité :

1. Pas de changement identifié pour le travail des AER de proximité
2. Les personnels LaMcube et LMFL employés par U Lille et CNRS poursuivent leurs missions auprès des chercheurs et s'adressent directement aux pôles « recherche » et « valorisation / innovation » de Centrale Lille qui seront points d'entrées





AUDACE • EXIGENCE • RESPECT